

## PROJETS

### Formulaire du rapport final scientifique

#### Titre du projet

Outils de soutien à la pratique en pharmacie communautaire  
Sous projet relié : Série de webconférences : quoi de neuf en pharmacie ?

#### Objectif

L'objectif général de ce projet était d'outiller les pharmaciens dans la gestion des problèmes de santé courants en pharmacie.

#### Méthode

Pour atteindre l'objectif général de ce projet, des enseignants de la Faculté ont été invités à présenter des webconférences sur des sujets d'actualité, pour lesquels de récentes avancées scientifiques ont eu lieu.

Chaque enseignant a offert une webconférence en soirée, d'une durée de 2 heures (incluant une période d'introduction, de présentation, et d'échange avec les participants).

Finalement, l'élaboration d'un centre de documentation pour permettre aux pharmaciens d'accéder à différentes ressources était planifié pour soutenir la gestion de maladies chroniques courantes.

#### Résultats

Les webconférences suivantes ont été offertes à la communauté de pharmaciens :

1. Nouveautés en diabète à l'ère de la surveillance du glucose en continue, par Alexandre Chadi, le 20 avril 2023
2. Le cannabis à des fins médicales: les pièges du savoir et les pas à pas du monde réel, sur les pas de la douleur - partie 1, par Andrée Néron, le 28 février
3. Le cannabis à des fins médicales: les pièges du savoir et les pas à pas du monde réel, sur les pas de la douleur - partie 2, par Andrée Néron, le 14 mars
4. Prise en charge des victimes de violence entre partenaires intimes en pharmacie communautaire, par Simon Matoori, le 6 juin 2023

Au total, ce sont 186 participants qui ont bénéficié de l'expertise de ces enseignants qui ont offerts des conférences sur des sujets diversifiés.

Des sondages d'évaluation ont été réalisés à la fin de chaque webconférence, et démontrent que les participants ont été satisfaits des formations offertes. Les résultats de ces sondages nous ont également permis d'identifier des thématiques que les pharmaciens aimeraient approfondir par le biais des prochaines activités de formation continue au Centre FOCUS.

Parallèlement aux webconférences, le projet de Docuthèque (centre de documentation du Centre FOCUS) a pu être complété par le développeur Web et l'accès à cette plateforme a été

offerte aux membres du centre FOCUS en 2018-2023 (cf. projet initial de 2018 qui s'intitule « Outils de soutien à la pratique en pharmacie communautaire », dans lequel l'élaboration d'un centre de documentation était prévue).

### **Conclusion**

Ce projet nous a permis de contribuer à la mission du Centre FOCUS de la Faculté de pharmacie, qui est de soutenir la pratique pharmaceutique par le biais de ses programmes de formation continue.

De plus, il permet une visibilité du Centre FOCUS de la Faculté qui offre des activités de formation continue en soins et sciences pharmaceutiques tout au long de l'année à la communauté de pharmaciens et de scientifiques en développement du médicament.

Finalement, les sondages de satisfaction qui découlent de ce projet permettront aussi d'implanter des actions d'amélioration continue pour les programmes de formation continue du Centre FOCUS.

*\* Le rapport ne doit pas dépasser deux pages*

## PROJETS

### Formulaire du rapport final financier

| Dépenses   | Coûts prévus                   | Coûts réels     | Solde/commentaire                   |
|--|--------------------------------|-----------------|-------------------------------------|
| <b>Personnel :</b>                                     | <b>9960\$</b>                  | <b>9960</b>     |                                     |
| Coordination plateforme Lara – Karen Oliverai Jesus    | 2160                           | 2160            | Somme imputée FFPHR131 <sup>2</sup> |
| Coordination technique des webconférences – Ilda Lopes | 1800                           | 1800            | Somme imputée FFPHR131 <sup>2</sup> |
| Promotion des événements – Philippe Dion               | 2400                           | 2400            | Somme imputée FFPHR131 <sup>2</sup> |
| Alexandre Chadi – conférence 1                         | 800                            | 800             |                                     |
| Andrée Néron – conférence 2                            | 1400                           | 1400            | Somme imputée FFPHR131 <sup>2</sup> |
| Andrée Néron – conférence 3                            | 1400                           | 1400            | Somme imputée FFPHR131 <sup>2</sup> |
| Simon Matoori  | 0                              | 0               |                                     |
|  |                                |                 |                                     |
| <b>• Matériel/fournitures :</b>                        | 0                              | 0               |                                     |
| <b>Déplacements :</b>                                  | <b>0\$</b>                     | <b>0</b>        |                                     |
|  |                                |                 |                                     |
|  |                                |                 |                                     |
|  |                                |                 |                                     |
| <b>Autres :</b>  | <b>7000</b>                    | <b>8115,51</b>  | Somme imputée FFPHR068 <sup>2</sup> |
| CtrlWeb - Docuthèque                                   |                                | 821,21          |                                     |
| CtrlWeb - Docuthèque                                   |                                | 3188,26         |                                     |
| CtrlWeb - Docuthèque                                   |                                | 4106,04         |                                     |
|  |                                |                 |                                     |
| <b>Total :</b>   | <b>23 229,73\$<sup>1</sup></b> | <b>18075,51</b> | <b>5154,22</b>                      |

1. Le montant attribué selon la lettre d'acceptation reçue des Alliés le 20 septembre 2022.
2. Des dépenses prévues au projet ont été imputées à d'autres projets afin de respecter les dépenses attribuées aux années financières.